

réussissent surtout dans l'entéroccèle (1). Un médecin italien, le docteur Flavio Alessandri, a recommandé d'ajouter à l'action extérieure de l'éther celle de lavements contenant cette substance. (*Il Racoglitore medico*, 1875.)

§ 2. — Excito-moteurs par action générale

Nous laisserons de côté, en ce moment, les moyens généraux diathésiques ou constitutionnels, qui s'adressent à la cause même de la paralysie musculaire, pour ne nous occuper que des moyens généraux dont l'action excitatrice va retentir sur les muscles et réveiller leur vitalité. Tous ces moyens rentrent dans les deux médications tétanique et hydrothermale, qui doivent être envisagées séparément.

1° *Strychniques*. — La *noix vomique*, introduite par Fouquier dans la thérapeutique des paralysies, constitue un médicament extrêmement utile, qui complète ou supplée l'action des excitants musculaires locaux que nous venons de passer en revue (2).

Ce ne sont pas seulement les muscles volontaires qui sont justiciables de l'action excitatrice de la strychnine; les muscles de

(1) 27. On se sert d'éther rectifié (à 0,723 de densité), et on promène le jet de vapeurs d'éther pulvérisé sur les divers points du scrotum, en changeant les lieux d'application dès que se produit la couleur blanche caractéristique de l'anesthésie et signe précurseur de la congélation. Pendant qu'un aide manœuvre l'appareil de Richardson, le chirurgien fait les tentatives de taxis.

(2) 28. Trousseau, qui a étudié ce médicament avec une sorte de prédilection, a déterminé, avec une sagacité pratique remarquable, les conditions de son emploi. Il recommande de recourir de préférence à l'extrait alcoolique de noix vomique, sous forme de pilules contenant, suivant les âges, de 1 à 5 centigrammes de cette substance. Il faut avoir soin de n'en faire préparer qu'un petit nombre à la fois, car le médicament subit peu à peu des modifications qui en atténuent l'activité. De même aussi, quand le pharmacien entame un nouveau pot d'extrait, convient-il, par prudence, de diminuer les doses. Enfin il ne faut pas oublier que, si l'économie paraît s'habituer à la noix vomique, dans le plus grand nombre de cas, il se produit des effets d'accumulation qui exigent une graduation de doses très-modérée. (Trousseau, *de la Noix vomique dans le traitement de la danse de Saint-Guy*, in *Journal de méd. de Beau*, 1843, p. 193.) J'ai cru remarquer, de mon côté, que les individus soumis à la faradisation sont plus impressionnables à la noix vomique, par suite probablement de l'éréthisme nerveux que l'électrisation localisée éveille toujours à un certain degré. Tous ces faits ont leur importance pratique. La dose de l'extrait ou de la poudre (qui, suivant Trousseau, a la même activité) varie, pour l'adulte, entre 25 milligr. et 20 centigr. Des pilules de 25 milligr. constituent une formule très-commode. Il faut toujours débiter par la

la vie organique en ressentent également l'influence, et ce médicament rend des services très-utiles quand leur contractilité est amoindrie. Nous citerons, comme indications de ce genre, l'emploi des strychniques dans l'affaiblissement sénile du réservoir vésical, dans la mydriase et dans certaines formes de constipation.

Le docteur Girard, médecin de l'asile d'Auxerre, a entretenu, en 1850, l'Académie de médecine des bons résultats qu'il obtenait en administrant du sulfate de strychnine aux aliénés gâteux (1). En combinant ce traitement avec la régularisation des heures des excréctions alvines et urinaires, ainsi que l'avait recommandé Archambault, le docteur Girard a vu, en quatre ans, le nombre des gâteux de son établissement réduit de 46 à 5. C'est là un résultat excellent et dont on comprend toute l'importance au double point de vue du bien-être des aliénés et de l'hygiène des asiles.

La constipation par inertie de l'intestin est une des formes les plus habituelles de la coprostase. Elle se produit dans les convalescences, alors que la tunique contractile de l'intestin s'est amoin-

dose minimum, et n'augmenter les quantités que très-progressivement. Quand on emploie concurremment la strychnine à l'extérieur, il faut tenir compte de son absorption et diminuer les doses de noix vomique ingérées.

Quant à la strychnine, qui paraît posséder toutes les propriétés excito-motrices de la noix vomique elle-même, l'activité de l'extrait de noix vomique étant représentée par 1, celle de la même dose de strychnine l'est par 8, de telle sorte que 5 centigrammes de strychnine équivalent à 40 centigrammes d'extrait. Partant de cette donnée, on voit qu'on peut administrer à un adulte de 5 à 15 milligrammes de cette substance, mais il faut arriver lentement à cette dernière dose. Le sirop de sulfate de strychnine de Trousseau contient 5 centigrammes du médicament pour 100 grammes de sirop, répondant à peu près à 25 cuillerées à café; chaque cuillerée à café contient environ 2 milligr. de strychnine. On peut aussi formuler des pilules contenant 5 centigr. de sulfate de strychnine pour 20 pilules; chacune renferme, par conséquent, 2 milligrammes et demi de strychnine. Dans ces derniers temps, on a préparé des granules qui contiennent 1 milligramme de cette substance et qui réalisent le double avantage d'une administration sûre et commode, surtout au début du traitement, quand il faut se renfermer dans des doses minimes. Les phénomènes de saturation strychnique consistent dans un resserrement pénible des mâchoires, avec raideur des membres, du cou, vertiges, tendance au sommeil et secousses convulsives dans les muscles des membres. Il y a aussi quelquefois un peu de gêne de la respiration et de courbature. Il faut conduire l'action de la noix vomique ou de la strychnine jusqu'à cette limite, mais ne jamais la dépasser.

(1) 29. Sa formule consiste à donner de 5 à 30 grammes d'un sirop contenant 2 centigr. de sulfate de strychnine par 30 grammes.

drie par un long repos; à la suite d'une vie sédentaire chez les vieillards; d'une paresse habituelle à exonérer l'intestin; de l'usage des lavements chauds qui, émoussant la sensibilité de la muqueuse, diminuent la contractilité intestinale; d'une dilatation par flatulence qui allonge les fibres musculaires et les paralyse comme fait, pour la tunique musculaire de la vessie, la dilatation de ce réservoir par rétention de l'urine. La noix vomique ou la strychnine conviennent à merveille contre les constipations de cette nature et en viennent à bout quand on les emploie avec persévérance et qu'en même temps on place les malades dans des conditions opposées à celles qui ont produit leur constipation. A plus forte raison, la paresse intestinale qui est le résultat de la paraplégie indique-t-elle ce moyen. Je signalerai, à ce propos, une forme de constipation qui n'a pas encore été décrite, que je sache du moins, ou qui n'a pas été rapportée à sa cause véritable; je veux parler de la constipation des ataxiques, due à un état rigide, contractural, des muscles du ventre auxiliaires de la défécation, et qui ne lui viennent plus qu'imparfaitement en aide. Ici la noix vomique remédierait à l'inertie intestinale, mais elle augmenterait la rigidité des parois du ventre et il faut chercher ailleurs.

Les muscles de Reisseissen sont-ils soumis également à l'action des strychniques? La théorie l'indique. Quelques auteurs ont recommandé la noix vomique, dans le cas d'emphysème pulmonaire, comme moyen de solliciter l'excrétion plus facile des mucosités. Nous y avons eu recours nous-mêmes dans la période comateuse d'une fièvre typhoïde à forme adynamique; la sensibilité était tellement engourdie que la muqueuse aérienne ne sentait plus le contact des crachats, l'expectoration était suspendue et il y avait un commencement d'asphyxie par écume bronchique. Le malade était dans un état trop avancé pour que ce moyen pût réussir complètement, mais son action fut nettement démontrée.

Delioux de Savignac a fait de la noix vomique une application utile au traitement des paralysies placées dans la dépendance de la dysenterie. (Delioux de Savignac, *de l'Emploi de la noix vomique contre les dysenteries et contre les paralysies dysentériques*. Bull. de thérap., 1867, t. LXXII, pag. 193.) C'est là un moyen doublement indiqué, puisque la noix vomique jouit dans les maladies chroniques de l'intestin d'une action utile généralement reconnue (1).

2° La *fausse angusture* et la *brucine* sont des médicaments très-analogues par leurs effets à la noix vomique et à la strychnine, et qui doivent être employés dans les mêmes cas.

(1) 30. Delioux donnait des doses d'extrait alcoolique de noix vomique.

Bricheteau, qui a fait à l'hôpital Necker une étude très-attentive de la brucine appliquée au traitement des paralysies, a recommandé de débiter par 1 centigramme, et d'augmenter de 1 centigramme par jour. A la dose de 10 centigrammes, il a constaté quelques signes de congestion cérébrale, avec sensation de chaleur dans les membres abdominaux et secousses convulsives des cuisses et des jambes, mais pas de trismus. Ces accidents, qui débutaient habituellement une heure environ après l'ingestion de la brucine, étaient suivis de lassitude et de tendance au sommeil.

Bricheteau recommande de cesser les doses dès que ces effets se produisent, mais de reprendre la progression ascendante aussitôt qu'ils s'atténuent. Il a pu, dans un cas, donner jusqu'à 20 centigrammes par jour, dose considérable et à laquelle il ne faudrait arriver qu'avec de grands ménagements.

La brucine a été surtout essayée dans les cas d'hémiplégie; l'action élective de cet alcaloïde sur la partie inférieure de la moelle semblerait plutôt indiquer son emploi dans les paraplégies.

3° L'analogie de l'*arnica* avec les autres médicaments strychniques justifie les éloges qui lui ont été prodigués par une foule d'auteurs, comme moyen de remédier aux paralysies ou débilités musculaires, de quelque nature qu'elles soient. La tisane d'*arnica* est l'adjuvant utile des préparations de noix vomique et de strychnine. Peut-être même l'*arnica*, plus maniable que ces deux derniers médicaments, pourrait-elle être considérée comme la *noix vomique des enfants*. Il est bien entendu que l'emploi de l'*arnica* est subordonné, dans ces maladies, aux règles d'indications que reconnaissent les autres toniques. Askoff a préconisé l'*arnica* contre les paralysies de la vessie; Brükner, contre certaines péripneumonies, le catarrhe pulmonaire. L'action stimulatrice qu'exerce ce médicament sur les muscles de la vessie et des bronches justifie cet emploi. Dans le cas d'engorgement par écume bronchique, chez les sujets affaiblis et qui présentent la forme dite *pectorale* de la fièvre typhoïde, j'ai recours dans le même but, et pour réveiller la contractilité des bronches, aux préparations de noix vomique. Le catarrhe suffocant des enfants et des vieillards me paraît aussi indiquer l'emploi de l'*arnica* à titre de médicament accessoire.

que, progressivement accrues, de 5 à 15 centigr. et au delà. Il fait faire concurremment des frictions sur les parties paralysées avec une mixture de 1 p. 100 d'alcoolé de noix vomique et de 4 à 6 p. 100 de baume de Fioraventi.